

Département du Var

**CENTRE COMMUNAL
DE SAINT CYR**

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le
ID : 083-268300563-20210324-D_2021_12-DE

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2021-12

Nombre de Membres 13

Séance du 24 mars 2021

En exercice : 13
Présents 10
Exprimés : 11
dont 1 représenté

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER
Réuni à l'Espace Provence – 14, Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous
la présidence de Monsieur le Président

OBJET :

**SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT
2021
ADIL DU VAR**

Etaient présents : MM BARTHÉLEMY – BAIXE
MMES COURTIER – DUVAL - GUIROU – MANOUKIAN – NEVIERE - ORSINI –
SAMAT - TROGNO

Etaient excusées : Mme de PISSY : pouvoir à Mme ORSINI
Mmes ALIMY – SCARSO

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.
Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Le Président rappelle au Conseil la signature d'une convention le 12 mai 2009 entre le C.C.A.S.
et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Var (A.D.I.L. 83), dont la mission
essentielle est l'information des usagers en matière de logement.

Les termes de cette convention prévoient le versement d'une subvention de fonctionnement de
3 020 ,05 € pour l'année 2021.

Le Conseil d'Administration, après échange de vues entre ses membres, approuve à l'unanimité
l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'A.D.I.L. et en fixe le montant à 3 020,05 €
pour l'année 2021,

Dit que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du Budget Primitif 2021 du C.C.A.S..

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme
**Par délégation,
La Vice-Présidente**

Signature électronique

Pascale GUIROU.